

Je me demande si le député de Medicine Hat désire continuer ses remarques et s'il s'opposerait à ce que d'autres députés prennent part à la discussion.

M. Olson: J'aimerais simplement demander au ministre si je pourrais obtenir un exemplaire du rapport présenté au gouvernement canadien par l'OCDE.

L'hon. M. Sharp: Je serai très heureux de lui en fournir un exemplaire.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, avec votre permission, je voudrais poser une question de privilège.

Je viens de réaliser que j'ai induit le comité plénier en erreur tantôt quand j'ai donné des chiffres en francs belges, et que je me suis permis de les traduire en argent canadien. Comme je ne voudrais pas induire le comité plénier en erreur, je veux me corriger. J'ai dit qu'il fallait diviser les francs belges par cinq pour avoir l'argent français; mon collègue de Lafontaine (M. Lachance), qui est plus expert que moi dans les questions financières, me fait remarquer qu'il faudrait diviser par 50. Évidemment, je fais la correction bien vite pour ne pas induire le comité plénier en erreur.

Maintenant, avec votre permission, monsieur le président, cette question de privilège, je veux la continuer en confessant que ma verbosité naturelle m'a joué un tour. Il me restait une phrase à dire, et je voulais demander au ministre...

[Traduction]

Que pense le ministre de l'idée de faire en sorte que la mesure à l'étude ou une autre du même genre apporte une solution aux problèmes financiers des municipalités?

L'hon. M. Sharp: Je reconnais que certaines municipalités ont de la difficulté à se procurer de l'argent pour leurs divers projets d'immobilisations. Le Parlement avait adopté il y a quelques années une mesure financière qui s'était révélée de quelque utilité à ce sujet mais dont le but était de créer des emplois. Ayant atteint son but, elle n'est plus en vigueur. Le gouvernement fédéral aurait beaucoup de difficultés, je pense, à établir une institution particulièrement destinée à financer des organismes subordonnés aux provinces.

Pendant que le député nous expliquait de façon si intéressante ce qu'on avait fait en Belgique, j'ai pensé que n'importe quelle province pourrait très bien établir une telle insti-

[M. le président suppléant (M. Richard).]

tution pour le bénéfice de ses propres municipalités, bien que je me sois demandé qui se chargerait du programme lorsque les municipalités feraient la queue pour tirer avantage des services.

Je doute qu'il serait conforme à nos usages constitutionnels que le gouvernement fédéral établisse une banque qui traiterait avec les municipalités. Une telle institution ne pourrait certainement pas fonctionner sans la permission des provinces. Il serait donc préférable que les provinces agissent directement. Nous songerons peut-être un jour, de concert avec les provinces, à l'institution d'un tel organisme, mais li ne s'agirait sûrement pas d'une institution qui traiterait directement avec les municipalités.

M. Mongrain: Le ministre ne pense-t-il pas que la question pourrait très bien faire l'objet de pourparlers avec les provinces quand auront lieu des conférences sur les questions financières? Un régime semblable ne pourrait fonctionner sans l'aide du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Sharp: A l'occasion, les provinces soulèvent des questions de cet ordre. Je me rappelle que le sujet a été abordé aux dernières réunions auxquelles j'ai assisté, et c'est la preuve, je crois, que les provinces doutent beaucoup que le gouvernement fédéral doive intervenir de la manière indiquée.

M. Olson: Le Fonds du développement municipal et des prêts aux municipalités n'a-t-il pas été exploité précisément de cette façon? Les provinces devraient s'en charger et quelques-unes d'entre elles ont créé des sociétés financières municipales, qui distribuent effectivement des fonds, sur demande, aux diverses municipalités.

• (5.00 p.m.)

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter ceci. Il ne s'agit pas là de banques, mais de sources de fonds approuvées par le Parlement pour financer certains travaux municipaux. Le Parlement peut, n'importe quand, adopter une telle ligne de conduite. Je croyais que mon ami de Trois-Rivières parlait d'un nouveau genre d'institution et c'est précisément cette institution que je mettais en doute.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, lorsque la Chambre s'est ajournée hier soir, je venais tout justement de poser une question à l'honorable ministre des Finances et Receveur général (M. Sharp). Et, je lui demandais s'il y aurait des objections à ce que la Banque du Canada crée, à la place des banques à charte, les crédits nouveaux qui représentent l'ac-